



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Sommaire n°105

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	p. 1
LES NOUVELLES DE LA PROFESSION	p. 2
LA CEF	p. 5
L'UNAIBODE A PARTICIPÉ À	p. 6
LES CONGRÈS	p. 7
LA VIE EN RÉGIONS	p. 10
INFOS RÉGIONS	p. 19
TEXTES LÉGISLATIFS	p. 19
LES ANNONCES DE RECRUTEMENT	p. 20

Les premières réactions à la parution du décret relatif aux actes relevant de la compétence exclusive des Ibode se font connaître. La majorité des Ibode y voient une reconnaissance de leur diplôme et de leurs compétences et sont impatients d'être formés afin de pratiquer ces nouveaux actes.

Pourtant, certains sont plus réservés, se heurtent à la résistance au changement, et des freins existent. Le principal obstacle est le nombre insuffisant d'Ibode dans certains établissements. Ce déficit est le résultat d'un manque d'investissement dans la formation des infirmiers et du peu d'intérêt de certains d'entre eux pour la spécialisation d'Ibode. D'autres établissements, au contraire, ont soutenu une politique de formation des Ibode et ont pu ainsi en augmenter leur nombre progressivement !

Gageons que nos organisations de bloc opératoire s'adapteront progressivement et que les chirurgiens et les managers sauront tirer bénéfice du nouvel exercice Ibode. Ainsi, il s'agit maintenant d'augmenter le nombre d'Ibode et que les professionnels que nous sommes sachent démontrer au quotidien leur plus-value non seulement par la pratique de nouveaux actes, mais également grâce à l'augmentation de la sécurité des procédures chirurgicales et de la gestion des risques pour les personnes opérées.

Si la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettra aux IDE expérimentés en bloc opératoire et impliqués dans leurs fonctions de valider tout ou partie des compétences du diplôme d'Ibode, la formation en école d'infirmier de bloc opératoire reste toutefois la voie à privilégier pour les jeunes infirmiers.

La volonté de l'Unaibode est de vous informer, de clarifier les enjeux et la responsabilité liés au nouvel exercice. Aussi, vous pourrez lire en page intérieure un article sur la responsabilité en regard des nouveaux actes de la compétence exclusive des Ibode, rédigé par notre avocat conseil.

Enfin, lors des Journées Nationales d'Etudes et de Perfectionnement de Lyon, le forum d'actualités sera l'occasion de débattre de ces questions. Venez nombreux y participer !

Le comité d'organisation de ces journées s'est investi de longue date pour vous proposer un programme très diversifié et pour vous offrir des moments riches en échanges.

Partageons nos pratiques, et ensemble, affirmons notre professionnalisme !

Brigitte LUDWIG
Présidente UNAIBODE

UNAIBODE
16, rue Daguerre - 75014 Paris
Tél. : 01 43 27 50 49

E-mail : presidence.unaibode@gmail.com

Site : www.unaibode.fr

Présidente : Brigitte LUDWIG

Comité de rédaction :
Anne-Pascale MERLET (ATIBODE)
Laurent THIERRY (AIBOA)

N° organisme formateur :
117 523 599 75
Association Loi 1901 n° 83739
Siret n° 402 880 785 00017
Tirage 1 250 exemplaires

Editeur et régie publicitaire :
Macéo éditions - M. Tabtab, Directeur
06, Av. de Choisy - 75013 Paris
Tél. : 01 53 09 90 05
E-mail : maceoeditions@gmail.com
web : www.reseauprosante.fr

Fabrication et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.

LES NOUVELLES DE LA PROFESSION

Le 29 janvier 2015, une nouvelle ère de la profession d'infirmier de bloc opératoire s'est ouverte.

Par un décret en conseil d'Etat, le ministère de la Santé a inséré deux nouveaux articles dans le code de la santé publique qui consacre la collaboration entre les infirmiers et le chirurgien, en permettant à ce dernier de prescrire de nouveaux actes aux seuls IBODE.

Cette réforme consacrant des actes exclusifs réservés aux seuls IBODE était nécessaire (1) et va en réalité profondément modifier les pratiques aux seins des blocs opératoires (2).

Une réforme nécessaire

Les lacunes de la réglementation en peropératoire

La création d'actes exclusifs IBODE est une réponse aux imperfections des règles régissant les champs de compétences de la profession d'infirmier au sein des blocs opératoires et plus précisément en peropératoire.

Le fonctionnement du peropératoire était jusqu'alors régi par l'article R. 4311-11 du code de la santé publique. Ainsi, en peropératoire, il était simplement décrit l'existence de trois activités d'infirmier sans précision des actes qui pouvaient alors être réalisés par l'infirmier en poste.

Rappelons que le législateur a défini précisément la profession d'infirmier. La profession d'infirmier se définit par les actes que l'infirmier pratique sur prescription ou conseil médical ou en raison du rôle propre qui lui est dévolu (L. 4311-11).

Cela signifie que le législateur exige que le champ de compétence des infirmiers soit défini par des listes contenant les actes pratiqués par les infirmiers. Ainsi, la réglementation a dressé la liste exhaustive des actes que les médecins peuvent prescrire aux infirmiers et les actes relevant du rôle propre infirmier.

Il n'est donc pas possible de confier une mission ou une activité aux infirmiers sans préciser les actes qu'ils seront alors habilités à pratiquer pour remplir leur mission.

La réglementation au bloc opératoire, et plus particulièrement en peropératoire, apparaît alors insuffisante. L'article R. 4311-11 ne décrit en effet que des activités de circulant, aide opératoire et instrumentiste, sans dresser la liste des actes et

des soins infirmiers nécessaires à la réalisation de ces trois missions.

Il est donc nécessaire de se référer aux listes d'actes des IDE pour tenter d'identifier les actes réalisables par les infirmiers en peropératoire.

Il apparait alors que la mission de circulant relève en grande partie du rôle propre infirmier.

L'activité de circulant comprend en effet en grande partie des « soins et procédés visant à assurer l'hygiène de la personne et de son environnement » tel que décrit à l'article R. 4311-5 1°. L'activité de circulante est donc sans ambiguïté une compétence des IDE, et appartient à leur rôle propre.

L'analyse de l'activité d'instrumentiste est un peu plus déroutante. Il ne s'agit pas d'une activité relevant des soins, mais de la technique opératoire. Il n'y a donc aucun acte de soins listé dans les actes professionnels infirmiers relevant de l'instrumentation¹.

Enfin, l'analyse juridique de l'activité d'aide opératoire met en lumière toute l'insuffisance de la réglementation infirmière en peropératoire.

L'activité d'aide opératoire pose en effet de graves difficultés puisque les actes des IDE ne comprennent aucun acte de soins prescriptible aux infirmiers.

En d'autres termes, l'activité d'aide opératoire est une coquille vide, l'infirmier ne pouvant en réalité effectuer aucun acte ou geste technique à l'appui du geste chirurgical. Le rôle de l'aide opératoire doit donc en réalité se limiter ici à la seule aide passive à l'exposition.

¹ Pour autant cette activité est strictement réservée aux infirmiers (article L. 4311-13 du CSP).

Il apparaît clairement que la réglementation alors en vigueur est insatisfaisante.

Elle est tout d'abord inadaptée, car il est bien évident que les blocs opératoires ne peuvent fonctionner avec des aide opératoires uniquement passives, les opérateurs ayant véritablement besoin d'infirmiers compétents, en capacité de les aider à la réalisation de leurs gestes chirurgicaux.

En outre, les lacunes de la réglementation mettent en danger les professionnels qui sont donc conduits à pratiquer en toute illégalité des actes d'assistancess techniques auprès des chirurgiens.

La non reconnaissance des compétences IBODE
L'analyse des missions des infirmiers en peropéra-toire met en lumière qu'en réalité l'intégralité des actes réalisables relève de la compétence des IDE.

La formulation de l'article R. 4311-11 nous le confirme. En édifiant que les IBODE exercent en priorité les missions relevant des blocs opéra-toires, les autorités décrètent en réalité que ces missions relèvent en réalité de la compétence des IDE, à charge pour les employeurs de préférer l'emploi d'un IBODE à un IDE...

Cette réglementation nie donc l'inégalité des compétences des IBODE et des actes que ces infirmiers spécialistes pourraient réaliser.

La réglementation des blocs opératoires était donc lacunaire et sous-exploitait totalement la compétence de ses infirmiers spécialisés.

C'est dans ce contexte et afin de répondre à l'ensemble de ces difficultés que le ministère de la Santé a inséré l'article R. 4311-11-1 dans le code de santé publique.

Une réforme efficace

« L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire, titulaire du diplôme d'Etat de bloc opératoire, est seul habilité à accomplir les actes et activités figurant aux 1^o et 2^o :

1^o Dans les conditions fixées par un protocole préétabli, écrit, daté et signé par le ou les chirurgiens :

a) Sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment :

- L'installation chirurgicale du patient ;
- La mise en place et la fixation des drains susaponévrotiques ;
- La fermeture sous-cutanée et cutanée ;

b) Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien, apporter une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration.

2^o Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien, une fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité déterminés par arrêté du ministre chargé de la santé. ».

Combler les lacunes par de nouveaux actes prescriptibles

Par ce texte, le ministère a tout d'abord comblé les lacunes de la législation en introduisant les actes nécessaires à la mission de l'aide opératoire. L'infirmier peut enfin être « actif ». Les chirurgiens disposent donc aujourd'hui d'une « aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration ».

Les autorités ont également pris en compte toute la mesure de l'expertise et de la compétence des IBODE, en permettant aux chirurgiens d'associer plus activement leur IBODE à la réalisation de leurs gestes chirurgicaux.

Enfin, les autorités ont profité de ce texte pour utiliser pleinement d'autres compétences IBODE, jusqu'alors totalement inexploitées. Dorénavant les chirurgiens pourront, hors de leur présence, confier aux IBODE les installations chirurgicales, la pose des drains et les fermetures sous-cutanée et cutanée.

Confier ces nouveaux actes à des infirmiers formés

Il s'agit donc ici de nouveaux actes réalisables par les infirmiers spécialisés.

Le ministère a en effet fait le choix de confier la pratique de ces actes à ceux qui disposent d'une formation complémentaire afin d'assurer la sécurité des soins.

Cela signifie tout d'abord qu'aucun infirmier aujourd'hui n'est en mesure de réaliser ces nouveaux actes.

Il faut en effet former les infirmiers à ces nouvelles pratiques. Le choix du ministère a été de confier ces nouvelles compétences aux seuls IBODE.

Ce choix se justifie par le fait que les IBODE disposent déjà, dans leur formation complémentaire, des bases théoriques et techniques néces-

saires à la pratique de ces actes. D'ailleurs il a suffi d'ajouter seulement quelques enseignements supplémentaires pour parfaire leur formation.

Ces actes nouveaux ne sont donc pas réalisables par les IDE.

En outre, les IBODE déjà diplômés devront suivre une formation complémentaire de 49 heures avant de pouvoir pratiquer leurs nouveaux actes. Les IBODE devront obligatoirement se former avant fin 2020. Après cette date limite, les IBODE non formés verront leur exercice professionnel se limiter au seul champ de compétences des IDE.

Il faut insister sur le fait que cette réforme ne retire aucune compétence ou mission aux IDE. L'article R. 4311-11 n'a d'ailleurs pas été abrogé.

Une incompréhension pourrait alors naître dans les blocs opératoires, les IDE pouvant avoir le sentiment que l'activité d'aide opératoire leur est dorénavant confisquée au seul profit des IBODE.

Il faudra donc informer les personnels soignant en rappelant que la pratique consistant à aider activement le chirurgien était totalement illégale, qu'elle ait été d'ailleurs jusqu'à présent réalisée par les IDE ou par les IBODE.

Aucune activité, compétence ou mission n'ont donc été confisquée aux IDE par ce texte. L'article R. 4311-11-1 a simplement comblé le vide réglementaire en permettant enfin aux chirurgiens d'exploiter les compétences des seuls infirmiers réellement formés pour cette mission : les IBODE.

Sécuriser l'exercice des professionnels du bloc opératoire

La clarification des missions des personnels de santé ne doit pas être vécue comme un carcan réglementaire supplémentaire venant compliquer un peu plus le fonctionnement des blocs opératoires.

Bien au contraire, la clarification des compétences des infirmiers va sécuriser les pratiques professionnelles en diminuant les risques de mise en jeu de la responsabilité des professionnels.

Les professionnels ignorent souvent que les pratiques d'actes médicaux non prescriptibles constituent autant d'exercices illégaux d'actes médicaux.

Ainsi aujourd'hui, la pratique par un IBODE ou IDE d'une fermeture de peau, d'une installation chirurgicale, ou encore la participation à la réalisation d'actes de chirurgie constituent autant de pratiques illégales d'actes médicaux.

Tout dommage causé par la pratique des actes par les infirmiers peut engager les responsabilités pénales et civiles de l'infirmier, auteur de l'acte, du chirurgien, prescripteur de l'acte, et de l'employeur.

Pis encore, les professionnels ne pourront s'émanciper de leur responsabilité par la mise en évidence que les dommages constituaient de simples risques prévisibles, la faute étant ici caractérisée par un dommage causé par le manquement à une obligation de sécurité et de prudence imposée par un règlement.

Il faut ajouter que le statut de fonctionnaire ou de salarié ne fait absolument pas obstacle à la mise en jeu de la responsabilité pénale.

En d'autres termes, en pratiquant des actes qui ne relèvent pas de leur champ de compétence, les professionnels s'exposent tout particulièrement en termes de responsabilité juridique.

L'article R. 4311-11-1 va avoir un impact sur les risques judiciaires.

Tout d'abord, ce texte a pour effet de clarifier les missions relevant des IDE et des IBODE, de sorte qu'aujourd'hui les professionnels ne pourront plus invoquer l'opacité de la réglementation pour justifier les pratiques illicites des IDE.

Avec cette réforme, le risque judiciaire augmente donc fortement pour une IDE qui continuerait à pratiquer illicitement les actes qui sont aujourd'hui clairement réservés aux IBODE.

Enfin, dans l'hypothèse où la responsabilité pénale et donc civile d'un IDE, chirurgien ou employeur serait engagée en raison de pratiques illégales d'actes réservées aux IBODE, la question de la prise en charge des dommages et intérêts par les assurances se posera véritablement.

En effet, les contrats d'assurance se limitent quasi-systématiquement à la prise en charge des dommages causés à l'occasion de la pratique des soins **tels qu'ils sont autorisés par la réglementation**. Ainsi, tout dommage causé par une pratique aujourd'hui clairement illégale pourrait donc se révéler hors du champ des indemnités prises en charge par les assureurs.

Les risques financiers sont donc dorénavant importants pour les employeurs et chirurgiens qui confierait à des IDE les actes réservés aux IBODE.

Concernant la responsabilité des IBODE, la réforme produit des effets inverses. Les IBODE bénéficient aujourd’hui d’une autorisation d’exercer ces actes en toute légalité.

La pratique de ces actes par les IBODE est donc parfaitement licite, de sorte que les responsabilités de l’IBODE et du chirurgien et de l’employeur ne pourront être engagées que si la victime venait à démontrer qu’une faute a été commise dans la pratique du geste.

En d’autres termes, si la réforme confie de nouvelles responsabilités professionnelles aux IBODE, le risque de mise en jeu de leur responsabilité judiciaire n’augmente pas.

Mieux encore, les IBODE qui pratiquaient déjà ces actes en toute illégalité, seront mieux protégés dans leur pratique professionnelle.

Enfin, la pratique des IBODE rentre dans le champ des indemnités prises en charge par les assureurs, de sorte que cette réforme sécurise parfaitement les risques financiers pour les employeurs et les chirurgiens.

Conclusion

La réforme a enfin comblé le vide juridique qui obligeait les professionnels de santé à travailler dans l’illégalité.

Cette réforme n’a pas sacrifié pour autant la sécurité du patient, en confiant ces nouveaux actes à des professionnels IBODE ayant une formation solide et adaptée à cette réforme.

Cette consécration de la compétence IBODE ne doit pas être vécue comme un dénigrement des compétences des IDE, mais doit, bien au contraire, faire naître des vocations et donner l’envie aux professionnels de devenir IBODE.

Maître Jean-Christophe BOYER
Avocat au barreau de Paris
Conseiller juridique de l’UNAIBODE

LA CEF

Journée Européenne de l’IBODE

Pour la dixième année, le 15 février 2015 s’est déroulée la Journée Européenne de l’Ibode. Malgré les difficultés, cette année encore, les déléguées françaises auprès de l’Eorna pourront rapporter les actions réalisées par les associations régionales, auprès des soignants ou des usagers, pour une meilleure connaissance de notre profession : Journée Portes Ouvertes, ateliers pratiques, manifestations sportives, ...

Notre présidente nationale, Brigitte Ludwig, occupera cette année un fauteuil de déléguée lors du meeting de l’Eorna. Elle participera donc aux élections pour les postes de président et de vice-président, puis assistera au congrès de Rome. Nous recueillerons donc ses impressions en direct.

Enfin, nous vous rappelons qu’un poste de membre de la Cef sera vacant à compter de la prochaine AG Unaibode en juin 2015. Contactez vos associations régionales qui relaieront les conditions de candidature.

L'UNAIBODE A PARTICIPÉ À



6

37^{èmes} Journées Nationales d'Etudes sur la Stérilisation

Les 1 et 2 avril ont eu lieu à Nantes, les 37^{èmes} Journées Nationales d'Etudes sur la Stérilisation, organisées par le Centre d'Etudes et de Formations Hospitalières (CEFH). Dans le cadre d'un partenariat entre nos deux structures, l'Unaibode a été présente sur un stand, une belle occasion d'être visible pour les acteurs de la stérilisation et de renforcer nos liens en affirmant la plus-value des Ibode en stérilisation.

Dany Gaudelet, vice-présidente Unaibode et membre de l'Association Française de Stérilisation (AFS), a participé à la table ronde sur le « patient traceur », réaffirmant l'importance de la place de chacun et notamment de la stérilisation dans le parcours du patient chirurgical.

Elle a également co-animé avec M^{me} Faoro, pharmacien au CHU de Montpellier et membre de la Soféribio, un atelier sur le thème de la « reconstitution des plateaux opératoires ». Ce fut l'occasion de riches échanges sur les pratiques et de réaffirmer l'expertise des Ibode en termes d'instrumentation, l'importance de la formation des plus jeunes dans ce domaine et de la transmission des connaissances. La place des Ibode en tant que personnel d'encadrement technique d'une part et de référent expert en instrumentation et ressource pour les agents de stérilisation d'autre part, a été plébiscitée.

Sachons répondre aux besoins en compétences Ibode au cœur du processus de traitement de l'instrumentation, que ce soit en service de stérilisation ou en tant que partenaire du bloc opératoire.

Brigitte LUDWIG
Présidente UNAIBODE

LES CONGRÈS

⇒ Congrès de l'EORNA le 8 mai 2015 à Rome



⇒ Congrès ANPDE du 17 au 19 juin 2015 à Marseille

PROGRAMME DÉTAILLÉ

40èmes Journées Nationales d'Études des PUÉRICULTRICES



Organisées par l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Etudiants (ANPDE)



Parc Chanot
MARSEILLE
Du 17 au 19 juin 2015



www.anpde.asso.fr



⇒ Salon Infirmier 2015 les 14, 15 et 16 octobre 2015 à Paris

Salon Infirmier®
JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES
14, 15 et 16 octobre 2015
Paris, Porte de Versailles, Hall 4

Sous le haut patronage du Ministère des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes.



Pratiques infirmières
Formation  **Recherche**
Management
Pluriprofessionnalité

www.saloninfirmier.fr  www.espaceinfirmier.fr

Organisé par  et     

LA VIE EN RÉGIONS

AIBOMP

Compte rendu de la JREP AUCH le 21 mars 2015

Le samedi 21 mars, la brume n'a pas empêché la centaine de congressistes de parvenir jusqu'au locaux du Centre Hospitalier d'Auch où s'est déroulée notre JREP de printemps.

Après le moment de retrouvailles entre collègues et connaissances accompagné du café de bienvenue, la présidente de l'AIBOMP, Stéphanie GETENET ouvre la journée en présentant le programme. M. COUVREUR, Directeur du Centre Hospitalier d'Auch, prend la parole. Il déclare son plaisir de nous accueillir dans son établissement et expose succinctement toutes les facettes médico-chirurgicales présentes à Auch. M^{me} DELOM, cadre supérieur de santé, est à ses côtés en tant que responsable du comité organisateur.

Ça y est, la lumière est tamisée, les interventions commencent...

M^{mes} GASVERDES et QUESADA, IBODE, nous présentent « en bref, la vie au bloc ». Ce diaporama, haut en couleur, nous permet de découvrir l'agencement des locaux du bloc opératoire ainsi que les différents acteurs y travaillant. Leurs commentaires humoristiques font rire et sourire et donnent le « la » de cette journée.

M. RAZAFIMBAHOAKA, chirurgien orthopédiste, nous fait découvrir son intervention de prédilection : le traitement par enclouage des fractures instables du poignet à l'aide du clou « évolutis ». M. « RAZA » explique qu'un fixateur externe est contraignant et entraîne des algodystrophies. Les plaques ne respectent pas l'écologie de la fracture. Ce clou permet d'allier les avantages de ces deux traitements sans les inconvénients. L'influence de la physique est le support descriptif de cette technique opératoire. M^{me} QUESADA présente la salle opératoire, sa gestion ainsi que l'ancillaire et l'instrumentation spécifique. M. « RAZA » explique et décrit la technique chirurgicale avec la technique de désimpaction : « Le désimpacteur est un instrument formidable ! ».

Cette innovation thérapeutique qu'est l'enclouage verrouillé percutané a suscité un vif intérêt du public qui a posé de nombreuses questions.

M^{mes} SAINT CRIQ, IBODE et IDE, présentent « la gestion des stocks au bloc opératoire ». La première partie de cet exposé est le travail d'intérêt professionnel de M^{me} SAINT CRIQ, jeune diplômée de 2014. Les stocks sont assimilés à des greniers qui peuvent être promesse de richesse ou de disette. M^{me} SAINT CRIQ souhaite montrer que la gestion des stocks est en lien direct avec la qualité de soin. La motivation et l'engagement sont les deux concepts étudiés ; son enquête auprès des professionnels de santé a permis de valider son hypothèse : « la motivation professionnelle de l'IBODE favorise son engagement à la gestion des dispositifs médicaux ».



Dans la deuxième partie de l'exposé, M^{me} BAYLAC nous décrit les locaux du bloc qui présentent la difficulté d'avoir un arsenal non centralisé. La gestion des stocks est un travail exécuté en collaboration multidisciplinaire demandant de la rigueur, un engagement, une motivation mais surtout un respect du travail de chacun. Une automatisation, une informatisation avec un référent gestionnaire à part entière permettrait un travail de qualité et sécuritaire : tel est le souhait de l'équipe !

La gestion des stocks en bloc opératoire est une problématique récurrente dans de nombreux centres hospitaliers ce qui a motivé de multiples questions.

Après ces trois interventions de qualité, une pause a permis à nos congressistes de rencontrer les onze partenaires de l'industrie biomédicale présents à cette journée.

Les débats ont repris avec M. RAZANJATOVO, chirurgien viscéral, et M^{mes} GASVERDES et LAVIE qui ont abordé la sleeve gastrectomie qui est l'un des traitements chirurgicaux de l'obésité. Cette chirurgie fait suite à une prise en charge multidisciplinaire : endocrinologue, diététicienne et psychologue ont suivi le patient obèse. Celui-ci doit présenter un surpoids de 45 kg avec un IMC supérieur à 40 selon les recommandations de l'ARS. M. RAZANJATOVO nous décrit tous les risques médicaux encourus par les patients obèses puis la technique opératoire. Il explique que cette technique restrictive de l'estomac, ablation de la grande poche gastrique, ne perturbe pas la digestion des aliments et diminue l'appétit par la suppression des cellules sécrétant la ghréline, hormone stimulant ce dernier.

M^{mes} GASVERDES, IBODE et LAVIE, IDE, nous présentent les différentes actions menées par l'équipe paramédicale : de la gestion de la salle à la vérification des matériels spécifiques, endo GIA et sonde de calibration.

Le patient est transféré en salle avec unlève-malade type « liko » qui soutient une charge de 300 kgs permettant une sécurisation optimum et une aide à l'installation tout en préservant les personnels des risques de manutention.

Lelève-malade, les risques chirurgicaux encourus, les suivis diététiques et psychologiques, la prise

en charge plastique ont été les thèmes des questions posées.

M^{me} BEDOUCH, directrice de l'école d'IBODE de Toulouse, a présenté le décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire. Notre formation pourrait débuter d'ici juin en session composée de 2 parties : une partie théorique avec 30 personnes et une partie pratique en promotion de 10 à 12 personnes. Cette organisation est encore en étude.



De très nombreuses questions lui ont été posées tant sur la responsabilité que le positionnement. M^{me} GETENET a fait part à l'assemblée que l'AIBOMP organiserait une rencontre avec Maître BOYER, avocat de l'UNAIBODE, qui apporterait un éclaircissement certain.

La matinée s'est poursuivie par notre Assemblée Générale où les bilans moraux, financiers et prévisionnels ont été votés à l'unanimité et le bureau réélu. M^{me} Laurence BOULOU rejoint également le bureau. M^{me} GETENET propose aux adhérents présents de participer au Conseil d'Administration national en tant que mandataire. La fidélisation à notre association avec adhésion en début d'année sont des critères sélectifs. A eux de nous faire part de leur volonté.

Le repas assis composé d'une salade gasconne, de confit de canard et du traditionnel pastis a permis à tous nos participants d'échanger, de rire et profiter de chacun. Le café pris au sein des exposants a finalisé cette pause bien méritée.

Notre journée studieuse s'est poursuivie avec l'intervention de M. MAS et M^{me} LACAZE, IDE, portant sur le thème « le parcours de l'étudiant IDE au bloc opératoire ». Ce dernier est en 2^e ou 3^e année de formation et fait un stage de 8 semaines lui permettant de découvrir successivement le travail des IADE, des IBODE en bloc et en service de stérilisation, des IDE en SSPI mais également en service de chirurgie. En fonction de ses projets professionnels, l'étudiant choisit avec quel corps de métier il veut passer sa dernière semaine de stage. Cet encadrement demande un engagement des tuteurs avec une remise en question professionnelle et personnelle. Cet investissement porte ses fruits car les demandes sont de plus en plus nombreuses pour ce lieu de stage.

M^{mes} BAQUE-GACHEDOAT et RAMOS, IBODE, nous présentent la PTH par voie antérieure. Nos deux consœurs partagent leur expérience à l'aide d'un support photo très détaillé où locaux, matériels spécifiques, instruments chirurgicaux sont décrits et expliqués. Les spécificités en orthopédie à l'hôpital d'Auch sont les salles opératoires avec flux laminaire vertical et l'utilisation de la tente de charley. M. DELANNIS, chirurgien

orthopédique, intervient par vidéo préenregistrée. Cette technique opératoire permettant de ne pas couper les muscles, induit une diminution de la douleur et une marche avec appui complet aidé de deux cannes à J2.

Là aussi, de nombreuses questions sur l'installation et sur des subtilités techniques ont été posées.

M^{me} DESQUINS, responsable pédagogique Croix-Rouge, a clôturé cette journée en nous présentant la VAE IBODE. L'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (JO n°0055 du 6 mars 2014) permet donc de transformer son expérience en diplôme. Mais cela représente un énorme travail personnel avec uniquement une aide méthodologique. L'accompagnateur aide la personne à formaliser ses savoirs en compétences requises pour le DEIBO par le questionnement factuel avec une technique d'écoute active et entretien d'explication.

M^{me} DESQUINS a répondu à de nombreuses questions, beaucoup d'IDE travaillant en bloc opératoire étant dans la salle.

Cette journée a été l'occasion de rencontrer des personnes travaillant en bloc opératoire dans un « petit » centre hospitalier comme elles le définissent mais où la rigueur, le dynamisme, le professionnalisme sont présents à tous les instants.

Merci à tous pour avoir accueilli notre association et permis aux congressistes d'assister à une journée d'étude et de perfectionnement d'excellent niveau.

M-Paule BICARD
Secrétaire adjointe AIBOMP

ASIBONOR

Compte rendu de la JREP du 21 mars 2015

Le 21 mars 2015, L'ASIBONOR a renoué avec l'organisation d'une JREP au CHU de Caen. Depuis le regroupement des Ibodes de Basse-Normandie au sein de l'Asibonor, nous n'avions pas eu la possibilité d'organiser cette manifestation. C'est maintenant chose faite avec l'appui et la motivation d'une équipe caennaise très impliquée. Les thèmes choisis ont fait écho à l'actualité récente : Ibode par la VAE présentée par Aline DEQUIDT, qui a ouvert cette journée de formation. Les actes exclusifs ont été expliqués par Jean-Christophe BOYER, avocat de l'UNAIBODE, en fin d'après-midi. L'un et l'autre ont été assaillis de nombreuses questions, reflet de l'intérêt de ces deux thèmes au sein de nos blocs actuellement.

Nous avons également eu la présentation par le Pr Evelyne EMERY des techniques chirurgicales utilisées pour soigner les lombalgies. Alison BIDAULT, Ibode au CHU de Caen, a travaillé le sujet des rachialgies pour son TIPI et nous a délivré un certain nombre de conseils pour préserver notre dos lors de notre activité. Merci Alison !

Noémie LAROUTE, IBODE au CH Avranches-Granville, nous a parlé de la qualité de l'air au bloc opératoire, de l'aérobiocontamination, sujet qu'elle a traité pour son TIPI et qui met en avant l'importance de notre rôle vis-à-vis du respect de l'asepsie progressive au bloc opératoire.

Céline HAMONOU, IBODE au Centre François Baclesse de Caen, nous a plongé au cœur d'une Chimiothérapie Hyperthermique Intra Péritonéale. Installation, technique, temps opératoires, points délicats mais aussi et surtout, pour nous les ibode, les protections à respecter par rapport à l'exposition aux liquides et émanations de la chimiothérapie.

Le Dr Jonathan CURATO, interne d'orthopédie et Nathalie COUPPEY, IBODE au CHU de Caen, ont présenté les prises en charge des traumatismes de l'épaule qui nécessitent soit une ostéosynthèse soit une arthroplastie.



Plusieurs partenaires s'étaient joints à nous avec les dernières nouveautés en matière de matériel. Manipulations de pinces automatiques, de matériel d'ostéosynthèse, hygiène, gantage, asepsie, assurances, les informations à notre disposition étaient nombreuses.

Cette journée s'est clôturée à 17h30. Les participants se sont déclarés très satisfaits de cette JREP sympathique, riche d'échanges et d'apports professionnels. Déjà en attente de l'année prochaine...

Joëlle LECOQ
Présidente ASIBONOR

AIFIBODE

Compte rendu de la JREP du 7 mars 2015

Le samedi 7 mars 2015 s'est tenue la XXIX^{ème} journée régionale d'étude et de perfectionnement (JREP) de l'AIFIBODE, à la faculté de Jussieu. Dominique LANQUETIN, présidente de l'AIFIBODE et vice-présidente de l'UNAIBODE, a ouvert cette journée et présenté le programme.

Le Dr Nathalie BOTTO, CCA, et Christine DIDON, Ibode du CHU Necker, ont exposé la jonction pyélo-urétérale par rétropéritonéoscopie réalisée en chirurgie pédiatrique.

L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé pour une pause-café dans les anciennes caves voutées du bâtiment, dans un décor rose et gris « so chic » en compagnie des 14 partenaires commerciaux exposant leurs dispositifs médicaux.

Le second intervenant de la matinée était fort attendu par les 70 personnes présentes dans l'amphithéâtre. A la suite de la parution le 27 janvier 2015 de l'arrêté relatif aux actes exclusifs IBODE, Maître Jean-Christophe BOYER, avocat de l'UNAIBODE, est venu décrypter les aspects juridiques de ce texte. Il a ensuite répondu aux nombreuses questions du public. L'ensemble des participants s'est après retrouvé autour d'un apéritif festif : bulles de champagne pour célébrer cette avancée tant attendue de notre profession.

Le déjeuner, toujours très convivial, a permis aux uns et aux autres de se retrouver, de faire connaissance et d'échanger.

L'après-midi a débuté avec Agnès JUE-DENIS, cadre Ibode à l'Hôpital privé Jacques Cartier de Massy, dont l'intervention portait sur l'historique de la profession d'infirmière et l'évolution de ses



compétences en lien avec le développement de la chirurgie et plus précisément de la chirurgie cardiaque.

Audrey JEAN GILS et Aurélie PÉCOME, Ibode au CHU Pitié Salpêtrière, nous ont ensuite présenté la CEC en chirurgie vasculaire.

Pour conclure cette journée, Nadine BRICHE, Ibode à l'HEGP, a traité de la corrosion des instruments.

S'en est suivie l'Assemblée générale qui a clôturé, pour les 42 adhérents présents, cette XXIX^{ème} JREP.

Nous remercions vivement tous les intervenants et participants qui ont fait la réussite de cette journée.

Anne KERVADEC
Marie-Christine PIEDELOUP

ARIBONE

Compte rendu de la SREP du 20 mars 2015 à Reims

Thème : Conférence débat sur le décret N° 2015-74 du 27 Janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des IBODE.

Dany Gaudelet, présidente ARIBONE et vice-présidente de l'UNAIBODE, a présenté l'association nationale (19 régions, SOFERIBO, CEF, AEIBO).

JJ Gayraud, Directeur de l'école IBO de Reims a fait un point sur les VAE et la formation aux actes exclusifs obligatoires d'ici 2020.

Maître JC Boyer, avocat de l'UNAIBODE depuis 10 ans, a résitué la profession d'infirmier en fonction d'actes et de textes réglementaires.

Les soins infirmiers sont des actes **sur prescription médicale ou sur rôle propre**.

L'IDE peut se spécialiser (IBODE, IADE, puériculture), mais l'activité est basée sur la compétence IDE.

L'activité per opératoire de l'IBODE est basée sur des actes (fonction circulante, instrumentiste, aide opératoire).

Le nouveau décret liste des actes infirmiers relevant de la compétence exclusive de l'IBODE, nécessitant une formation complémentaire de 49h en EIBO (Obligatoire avant 2020 pour toutes les IBODE, coût fixé à 900€, inscription à l'ordre infirmier impérative).

La formation s'effectuera dans les EIBO sous forme de simulation et d'analyses pratiques.

Une faille existe dans le texte car le décret est applicable immédiatement, donc à ce jour tous les IBODE sont « hors la loi ».

Le référentiel d'activité réservé aux IBODE se décline en trois chapitres :

1. Actes protocolisés, le chirurgien pouvant intervenir à tout moment :
 - Installation, fixation des drainages, fermeture des plans sous cutanée et cutanée.
2. Actes per opératoires, en présence du chirurgien.
 - Fonction aide opératoire (exposition, hémostase, aspiration, ...).
3. Actes d'une technicité particulière, selon un arrêté, en présence et sur demande expresse du chirurgien.
 - Fonction aide opératoire.

Les actes exclusifs donnent une plus-value à l'IBODE en faisant gagner du temps aux chirurgiens et en rendant l'activité opératoire plus sûre grâce aux professionnels formés et aux actes protocolisés.

M^e MAUCOURANT

15

AIDBORN

Compte rendu de la journée européenne du 13 février 2015 et de son AG 2 rendez-vous importants pour l'AIDBORN, en ce mois de février 2015 !

1) Le vendredi 6 février, notre assemblée générale s'est déroulée au sein de l'école d'IBODE de Lille.

Une quarantaine de personnes ont répondu présent à ce rendez-vous annuel.

L'occasion pour les membres du conseil d'administration de présenter le bilan de l'année écoulée : les formations organisées, les actions menées, les travaux en cours aux ministères, le bilan financier, ... et enfin les objectifs pour

l'année 2015 en régional mais également pour l'UNAIBODE.

Pour remercier les adhérents présents, nous avons offert deux inscriptions aux JNEP de Lyon et deux pour notre prochaine JREP.

En 2^{ème} partie de soirée, nous avons laissé la parole à M^{me} UNTILE, IBODE et sophrologue ; elle nous a présenté sa discipline, les objectifs qu'elle souhaitait atteindre en suivant cette



formation, et comment elle arrive à la mettre en place au quotidien avec les patients, certains membres du personnel voire sur elle-même !

Elle a fini son exposé par un exercice de sophrologie général qui a intéressé de nombreuses personnes.

Nous avons clôturé la réunion par le cocktail de l'amitié, afin de trinquer à la nouvelle année mais aussi et surtout aux actes exclusifs IBODE et de continuer les échanges sur l'évolution de la profession, et notre futur « retour » sur les bancs de l'école...

2) Le second rendez-vous de février se situait une semaine après : le vendredi 13 février 2015 à l'occasion de la journée européenne de l'IBODE. Afin de mettre en avant notre profession, nous avons opté pour une « journée portes-ouvertes au bloc opératoire ».

A l'image de ce qui se fait lors du Salon Infirmier à Paris, nous avons monté un mini-village bloc au sein de l'école d'IBODE de Lille, avec différents ateliers pratiques :

- Le lavage des mains (avec la « boite à coucou ») ;
- La désinfection chirurgicale des mains ;
- L'habillage avec une casaque ;
- Le gantage ;

APLIBODE

L'Aplibode s'est réunie en janvier pour son assemblée générale. Le bilan fut positif pour 2014. Le nouveau bureau avait pour mission de relancer l'association régionale après plusieurs années en perte d'adhérents et de dynamisme. Pari réussi ! Le nombre d'adhérents, déjà à la hausse l'année dernière, continue à augmenter. Et de nouveaux membres actifs du bureau nous ont rejoint. Pour répondre aux attentes de ses adhérents et proposer des temps de formation

- La suture sur pieds de cochons ;
- La manipulation d'instruments cœlioscopiques ;
- Et pour terminer, l'explication des 3 rôles de l'IBODE au sein d'une salle de bloc opératoire.

Le circuit se complétait d'une information générale sur notre profession, le concours d'entrée, la formation, et le diplôme d'état.

Une centaine de personnes se sont prêtées au jeu et ont suivi le circuit complet : des étudiants infirmiers de différents IFSI de la région mais également des préparateurs en pharmacie. Tous ont été curieux, avides de connaissances et ravis de ce moment de découverte.

Je remercie par ailleurs les membres du conseil d'administration présents ce jour là et les élèves IBO qui sont venus animer les différents ateliers.

Les prochains rendez-vous de l'AIDBORN : Notre présence, bien sûr, lors des JNEP de Lyon, notre JREP : prévue le vendredi 19 juin 2015 au Novotel Lille Aéroport et bien sûr le grand rendez-vous de l'année prochaine : les JNEP de Lille, les 11, 12 et 13 mai 2016...

Sylvain CARNEL
Président AIDBORN

et d'information attractifs, l'Aplibode organisera cette année deux Jrep. La première, « Jrep de printemps », aura lieu le 30 mai à Nantes. Pour la « Jrep d'automne » prévue le 10 octobre, le site et le programme restent à définir et finaliser. Nous vous attendons nombreux !

Alexandra GABLIN
Présidente Aplibode

BULLETIN D'INSCRIPTION

JREP 30 / 05 / 2015

A découper, à remplir et à envoyer
avant le 10 mai 2015 à :

Mme ODILE VIEILLE
4, rue Pierre Brossolette Bât E
44 400 REZE

- Objectifs :**
- actualiser et élargir les connaissances en suivant les évolutions techniques
 - manipuler les DM chirurgicaux
 - Apport théorique et pratique, mise à jour des actualités professionnelles.

Durée : 7 heures

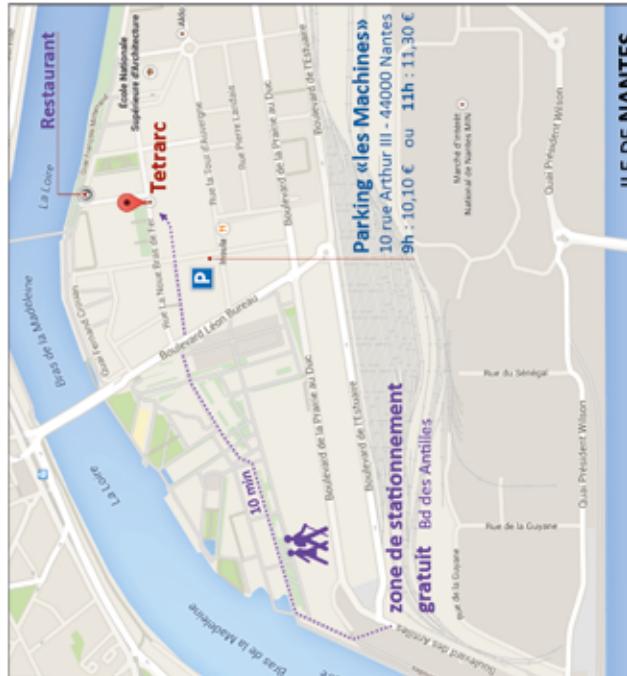
Journée Régionale d'Etude et de Perfectionnement de Printemps



Association des Pays de Loire des Infirmiers de Bloc Opérateurs Diplômés d'Etat



Bâtiment Manny / Ile de Nantes



NOM.....	Prénom.....
Adresse personnelle.....
Code postal.....
Ville.....
.....
.....
Etablissement d'exercice:	
<input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> Public
<input type="checkbox"/> Autre
Adresse professionnelle:	
.....

APLIBODE
Bloc Larrey – CCVT, CHU Angers, 4 rue Larrey
49 933 ANGERS Cedex 9
aplibode@gmail.com

Association loi 1901
Membre de l'UNAIBODE

SIRET 40 40 06306 000 25

Programme de la Journée d'Etude et de Perfectnement de l'APLIBODE

PUBLIC CONCERNÉ :

- IBODE
 - IDE
 - CADRE
 - ETUDIANT IBO
 - AUTRE :

8h30 : Accueil des participants

12h00 - 14h00 : Déjeuner

09h00 - 10h30 : Actualisation des recommandations en hygiène sur la préparation cutanée de l'opérat

Mme Anne-Claire GUILLE des BUTTES,
Cadre supérieur de santé hygiéniste de
l'Unité de gestion du risque infectieux
du CHU de Nantes.

14h00 - 15h00 : L'Endoprothèse aortique

Mme Myriam AMMI,
Interne en chirurgie vasculaire et thoracique

15H00 - 15H30 : Visite des partenaires exposants

Frais d'inscription :

- | | | |
|---|-------|------|
| <input type="checkbox"/> Adhérent à l'APLIBODE ou autre association régionale de l'UNAIBODE (joindre l'attestation d'adhésion 2015) | | 35 € |
| <input type="checkbox"/> Non adhérent | | 60 € |

10h30 - 11h00 : Visite des partenaires exposants

Prise en charge par :
(joindre l'attestation de prise en charge)

- un établissement de santé
- un organisme de formation
- un laboratoire
- autre

15h30 - 17h30 : Actualités professionnelles, actes réservés IBODE, cadre législatif de l'exercice de l'IBODE

11h00 - 12h00 : Abord percutané du rachis traumatisqué (Ancillaire Longitude® Medtronic)

Professeur Olivier HAMEL,
Neurochirurgien, Professeur des universités,
Praticien Hospitalier du CHU de Nantes.

**Maitre Jean-Christophe BOYER,
Avocat à la Cour (UNAIBODE)**

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et y adhère

17h30 : Clôture de la Journée

Date : _____ / _____ / _____

Signature :

INFOS RÉGIONS

AISOPCA

JREP le 18 avril 2015 à l'Hôtel Mercure de Valbonne

- Rôles de l'Ibode :
 - dans la prise en charge de l'otospongiose,
 - dans la prise en charge des anastomoses lymphaticoveineuse ;
 - dans la reconstruction mandibulaire par transplant de fibula libre avec modélisation personnalisée préalable.
- Principes et avantages des techniques anesthésiques d'hypotension contrôlée.

Contact : associationaisopca@hotmail.fr

AIBOB

JREP le 27 avril 2015 à Ploemeur (56)

Hépatectomie par cœlioscopie, les fractures complexes du coude chez l'enfant et l'adulte, retour d'expérience au Cambodge ; Forum actualités : les actes exclusifs.

Contact : aibob@laposte.net

APLIBODE

JREP le 30 mai 2015 à Nantes

Préparation cutanée, Rachis traumatique, endoprothèse aortique, actes réservés ibode.

AIDBORN

JREP le 19 juin 2015 au Novotel de Lille Aéroport

Contact : asso.aidborn@gmail.com

TEXTES LÉGISLATIFS

19

- Arrêté du 20 février 2015 fixant les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.
- Arrêté du 20 février 2015 relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.
- Décret n° 2015-188 du 18 février 2015 relatif à l'inscription accélérée des actes innovants nécessaires à l'utilisation ou à la prise en charge par l'assurance maladie d'un dispositif médical.
- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.
- Arrêté du 16 février 2015 relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire.
- Décret n° 2015-186 du 17 février 2015 relatif aux modalités dérogatoires de financement des activités de soins des établissements de santé répondant à des critères d'isolement géographique.
- Décret n° 2015-155 du 11 février 2015 relatif à la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires et à la recherche biomédicale en assistance médicale à la procréation.
- Décret n° 2015-87 du 28 janvier 2015 relatif au financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.
- Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.
- Arrêté du 12 janvier 2015 autorisant le financement dérogatoire de protocoles de coopération entre professionnels de santé.

LES ANNONCES DE RECRUTEMENT



Le service de santé des armées recrute toute l'année des IBODE pour ses hôpitaux

Blocs opératoires récents, outils performants, équipes dynamiques



Missions extérieures ponctuelles dans les hôpitaux médico-chirurgicaux et antennes chirurgicales déployés à l'étranger pour le soutien des militaires français (Centrafrique/ Mali/Tchad...) et pour des missions humanitaires (réfugiés syriens/séisme Haïti...). Des formations spécifiques préparent à ces missions.

Profil

- Nationalité française
- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- Pas d'expérience exigée
- Adhésion aux valeurs militaires

Statut

- Militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées (MITHA), sous-officier
- Grille indiciaire identique à celle de la fonction publique hospitalière + primes
- Contrat initial de 3 ans renouvelable



Le service de santé des armées

Qui sommes-nous ?

15 800 femmes et hommes, civils et militaires, dont 4 500 paramédicaux.

Les professionnels de santé du SSA sont tous diplômés d'Etat et suivent des formations spécifiques à l'exercice en milieu militaire.

Notre cœur de métier

Être au plus près des combats pour offrir aux blessés la meilleure chance de survie et de récupération fonctionnelle, avant évacuation vers nos hôpitaux. Préparer les militaires sur le plan médical et suivre leur état de santé tout au long de leur vie.

Acteur de santé publique

8 hôpitaux d'instruction des armées ouverts à tous les assurés sociaux, intégrés dans le territoire de santé. Participation aux actions gouvernementales de réponse aux crises sanitaires (grippe, SRAS, Ebola...)

○ Section recrutement : 01 41 93 27 85 ou 25 09

www.defense.gouv.fr/sante



VIDAL France est une filiale du groupe AXIO.

Son activité est entièrement consacrée à l'information sur les produits de santé et la sécurisation de la prescription. Présentes en médecine libérale, en officine et dans les établissements de soins, les solutions VIDAL sont utilisées au quotidien par l'ensemble des professionnels de santé en France et connaissent un fort essor à l'international.

Gestionnaire Base de données dispositifs médicaux hospitaliers (formation IBODE ou pharmacien) Poste situé à Issy les Moulineaux (92)

Contrat : CDI - temps partiel | Poste à pourvoir : dès que possible

Mission/Tâches : Sous la responsabilité du responsable des dispositifs médicaux hospitaliers vous participerez à l'élaboration et à la mise à jour de la base de données des dispositifs médicaux hospitaliers. Vous analyserez les dossiers, enregistrez les données selon la charte de saisie en vigueur et vous assurerez de leur validité. Vous participerez aux congrès médicaux, afin d'actualiser le carnet de contacts laboratoires permettant de collecter les données à saisir.

Formations/Expériences : Vous êtes IBODE (Infirmier(e) Bloc Opératoire Diplômé(e) d'Etat) ou pharmacien hospitalier avec une bonne connaissance des dispositifs médicaux.

Compétences/Qualités requises : Votre pratique professionnelle vous a permis d'acquérir une bonne connaissance des dispositifs médicaux implantables, vous êtes rigoureux et précis, vous avez un bon sens pratique et vous aimez le travail en équipe. Vous maîtrisez Excel et êtes à l'aise avec l'outil informatique. Votre niveau d'anglais vous permet de comprendre et exploiter des documents écrits.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et prétentions) à : eleonore.bernal@idal.fr

Les blocs opératoires de l'hôpital de Tenon recrutent :

• DES IBODE confirmées pluri compétentes en bloc opératoire

Conditions de travail : amplitudes horaires possibles 7h50 ou 9h ou 12h et un week-end par mois travaillé.

Spécialités des blocs : urologie, gynécologie et mammaire, abdo pelvienne, ORL, thoracique, vasculaire.

Prime semestrielle et surprise liée à la fonction de bloc opératoire.

Contact : Cristina IONESCU-BALHAWAN - 01 56 01 81 09 - cristina.ionescu-balhawan@tnn.aphp.fr



Hôpitaux
Universitaires
Est Parisien

• Saint-Antoine • Rothschild
• Trousseau La Roche-Guyon • Tenon



L'Institut Mutualiste Montsouris, hôpital privé à but non lucratif, situé dans le 14^e arrondissement de Paris, convention FEHAP de 1951, recrute :

Infirmier de bloc opératoire / IBODE H/F

CDI temps plein. Horaires en 10h et 12h

Vous travaillez dans un environnement technique de pointe (plateau technique moderne et performant, vidéo chirurgie et chirurgie robot assistée,...).

Le bloc opératoire dispose de 8 spécialités médico-chirurgicales et de 17 salles d'opération. Le sens du travail en équipe pluridisciplinaire et un bon relationnel sont indispensables.

Merci d'adresser votre candidature par e-mail à : sophie.coeuret@imm.fr

L'INSTITUT
MUTUALISTE
MONTSOURIS



Etablissement public national de santé, le CHNO des Quinze-Vingts est le berceau de l'ophtalmologie française et assure la triple mission d'un hôpital universitaire : les soins, l'enseignement et la recherche.

Le CHNO recherche pour son service de stérilisation une IBODE ou IDE confirmée

- Possibilité de place en crèche destinée aux enfants du personnel.
- Possibilité de logement à loyer modéré dans le parc d'appartements destinés au personnel.

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez postuler en envoyant votre CV et lettre de motivation :

par mail : drh@15-20.fr

ou par courrier : Madame Marie-Thérèse FALAIS - Directeur des Ressources Humaines - Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts 28, rue de Charenton - 75 571 Paris Cedex 12

L'Hôpital Cochin des Hôpitaux
Universitaires Paris-Centre

Recrute IBODE ou IDE

Pour tous ses blocs opératoires : Digestif - Orthopédie et Thoracique - Gynéco-Obstétrique - Urologie.
1 WE à tour de rôle en 12h.

Métro : Station St-Jacques (ligne 6).

Bus : n°38 - 83 - 91, arrêt Port Royal St-Jacques, Observatoire Port Royal.

RER : Station Port-Royal (ligne B).

Contact : Brigitte Scherb - Coordinatrice Générale des Soins - brigitte.scherb@cch.aphp.fr

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
PARIS CENTRE
Dauphin • Port-Royal • Trousseau • Broussais
Laennec • La Pitié-Salpêtrière • Hôpital Saint-Louis



LE GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ROBERT DEBRE

Hôpital de la mère, de l'enfant et de l'adolescent



RECRUTE (H /F)

- **IADE, IBODE, IDE ayant une expérience au bloc (horaires attractifs)**

Venez le rejoindre pour réaliser votre projet professionnel.

Nous vous proposons des formations qualifiantes et d'intégration, des formations par E-learning (Education Thérapeutiques, Consultation infirmière, Infirmières références, Recherche en Soins).

Le personnel bénéfice de structures sociales (crèches, médiathèques).

Contact recrutement : Direction des Soins et des Activités Paramédicales

01 40 03 24 53 ou 24 83 - recrutement.soins@rdb.aphp.fr



Hôpital-universitaire-Robert-Debré

ASSISTANCE
PUBLIQUE

HÔPITAUX
DE PARIS



Hôpital universitaire
Robert-Debré
48, boulevard Séurier
75019 Paris
01 40 03 20 00
<http://robertdebreparis.aphp.fr>



LE CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE

Hôpitalier de Carcassonne situé à 90 km de Toulouse et 70 km de la Méditerranée dispose de : 496 lits, places et postes pour les activités de soins sur le nouvel hôpital • 290 lits d'hébergement • 200 lits (dont 30 d'ULD) sur le nouvel EHPAD Les Rives d'Ode et 90 lits à l'EHPAD IENA à Carcassonne • 15 places d'accueil de jour (au sein de l'EHPAD Les Rives d'Ode).

RECRUTE UN CADRE IBODE ET UN CADRE IADE

Son bloc opératoire est composé de :

- 7 salles conventionnelles dont une dédiée à la prise en charge des urgences obstétricales, une salle de radiologie interventionnelle et 3 salles d'endoscopie.
- La SSPI est découpée en 2 salles contiguës de 11 postes chacune.

Les vacations opératoires sont ouvertes du lundi au vendredi, de 8h à 17h et réparties par praticiens après analyse de l'activité et validation en conseil de bloc (soit de 8h à 13h et 13h30-17h ou de 8h à 17h).

Grade requis : Titulaires des diplômes de cadres de santé IBODE et IADE.

Connaissance et savoir-faire spécifiques : Expérience en bloc opératoire et en management, gestion d'équipe, restructurations, projets...

Une fiche de poste plus détaillée peut être obtenue sur simple demande à l'adresse : offredemploi.drh@ch-carcassonne.fr

Merci d'adresser votre candidature à : offredemploi.drh@ch-carcassonne.fr

Madame le Directeur des Ressources Humaines - CENTRE HOSPITALIER 1060 Chemin de la Madeleine 11010 CARCASSONNE - 04 68 24 20 36



Institut régional du Cancer
Montpellier | Val d'Aurelle

L'INSTITUT DU CANCER DE MONTPELLIER RECHERCHE

des IBODE

CDD et CDI - TEMPS PLEINS ET TEMPS PARTIELS

POSTES A POURVOIR A COMPTER DU MOIS D'AVRIL 2015

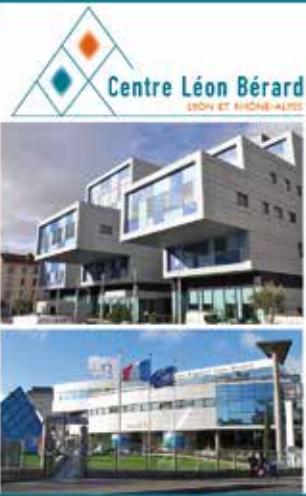
(Diplôme Infirmier de Bloc Opératoire)

CV + Lettre de motivation à adresser à :

Mme la Directrice des Soins et des Services Médico-Techniques - ICM VAL D'AURELLE

Parc Euromédecine - 208, rue des Apothicaires - 34298 Montpellier Cedex 5 | Courriel : elisabeth.planchenault@icm.unicancer.fr

Pour tout renseignement, téléphoner au 04 67 61 37 34 ou 04 67 61 31 48



**Centre Léon Bérard, Centre de Lutte Contre le Cancer de Lyon & Rhône-Alpes,
centre d'excellence en cancérologie, recrute**

IADE, IBODE, IDE ayant expérience en bloc opératoire

11 salles de bloc totalement intégrées, dans un bâtiment neuf construit en 2013.

Activité polyvalente : digestif, sénologie, plastique, gynécologie, ORL, thoracique, endoscopie...

Equipe de 17 IADE, 16 IBODE & 8 IDE de bloc.

Temps de travail réduit (34 ou 32 heures/semaine), rythme de travail en 8h.

Reprise d'ancienneté.

Renseignement : Direction des soins infirmiers : 04 78 78 27 68

Candidature : recrutement@lyon.unicancer.fr

www.centreleonberard.fr

Le bloc opératoire du CHU de Grenoble (10 spécialités différentes incluant la pédiatrie) recherche :



- **IADE/IBODE ou infirmiers**
ayant un projet de spécialisation en bloc opératoire
- **Des cadres de santé de bloc opératoire**

→ *A compter d'avril 2015*

Veuillez adresser lettre de motivation et CV à : porliac@chu-grenoble.fr



Recherche IBODE

Pour Son Bloc Opératoire Général de 7 Salles

Renseignements auprès du : Secrétariat de la Direction des Soins - Tél. : 04 75 53 40 11

Lettre de motivation et cv à adresser à :

Madame LOUIS-BURLAT - Directrice des Soins - B.P. 249 - 26216 MONTELIMAR



PÔLE DE CHIRURGIE - PROFIL DE POSTE INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

L'IBODE doit de par sa formation spécifique être un professionnel compétent au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Sous la responsabilité du Cadre de Santé et du médecin (en ce qui concerne son rôle prescrit) l'infirmier(e) de bloc opératoire doit :

MISSIONS

- Assumer la responsabilité des soins infirmiers au bloc opératoire dans l'ensemble des disciplines chirurgicales.
- Prendre en charge psychologiquement les patients.
- Garantir une asepsie rigoureuse en appliquant les règles d'hygiène et contribuer ainsi de façon efficace à la lutte contre les infections nosocomiales.
- Dispenser des soins personnalisés de qualité en étant garant de la sécurité de l'opéré.
- Participer activement à la gestion du bloc opératoire en tenant compte des moyens mis à disposition.
- Assurer la continuité des soins et la traçabilité et le suivi de ses actes.
- Remettre en question ses acquis : s'informer et se former par une formation spécifique à la fonction IBODE.
- Assurer l'encadrement du personnel et des étudiants affectés au bloc opératoire.
- Participer à des actions de formation et de recherche en soins infirmiers.
- Gérer les outils de soins mis à sa disposition (outils informatique, dossiers de soins...).
- Respecter les protocoles de soins en vigueur dans le service et dans l'établissement.
- Collaborer avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire interne et externe au service.

APTITUDES - CAPACITES - OBLIGATIONS

- Rigueur et méthode.
- Polyvalence.
- Disponibilité.
- Rapidité d'exécution et efficacité.
- Discréction.
- Ponctualité.
- Esprit d'équipe et respect de l'autre.
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités.
- Respect des protocoles.

Contact :

Mme Agnès WYNEN - Directeur des soins - Tél. : 03 21 69 14 15 - awynen@ch-lens



www.hirslanden.ch



Hirslanden, premier groupe de cliniques privées en Suisse, est reconnu pour ses prestations médicales de premier plan et place le patient au centre de ses préoccupations.

Hirslanden est un partenaire de confiance dans le domaine de la santé.

Pour renforcer son équipe du bloc opératoire, Hirslanden Lausanne

recherche pour la Clinique Cecil pour date d'entrée à convenir :

- **DES INFIRMIERS/ERES DE BLOC OPERATOIRE (IBODE)**
- **DES INFIRMIERS/ERES ANESTHÉSISTES (IADE)**

Pour renforcer nos équipes en vue de l'ouverture d'un nouveau bâtiment qui accueillera deux salles d'opérations, dont l'une réservée à la chirurgie ambulatoire.

Formation - compétences requises :

- Diplômé/e, au bénéfice d'une spécialisation.
- Motivé/e, doté/e d'un sens aigu des responsabilités.
- Capable de travailler en collaboration avec des équipes pluridisciplinaires dans un service à la pointe de la technologie.
- Vous êtes flexible et possédez de bonnes facultés d'adaptation.

Nous vous offrons l'opportunité de participer à la bonne marche du service et de rejoindre une équipe de spécialistes motivés. La chance d'intégrer un groupe au sein duquel vous pourrez mettre en valeur votre sens de l'initiative et votre capacité à agir avec autonomie. Vous bénéficiez aussi d'une ambiance de travail respectueuse et positive dans un environnement dynamique. Et bien entendu les avantages sociaux sont dignes de ce nom.

Située entre lac et montagnes, Lausanne offre un cadre de travail exceptionnel.

Motivé/e ? Alors n'hésitez plus et saisissez cette opportunité !

Veuillez faire parvenir votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copies de vos diplômes et certificats) par e-mail :

Hirslanden Lausanne SA - Ressources Humaines - Mme Corinne Studer
Avenue Ruchonnet 53 - 1003 Lausanne - corinne.studer@hirslanden.ch



Placement de personnel médical

Recherche
pour la Suisse

Infirmier(e) de bloc opératoire - IBODE

Notre cabinet de recrutement propose des remplacements de 6 à 12 mois et des postes fixes

- établissements publics et privés (de 3 à 15 salles)
- toutes disciplines chirurgicales
- reprise de l'ancienneté et bonnes conditions de travail
- jeunes diplômés Ibode également bienvenus
- diplôme européen et nationalité européenne requis

Nous prenons le temps de vous informer et vous accompagner dans cette nouvelle étape professionnelle

Medi-Emploi Sàrl- CP 1270 - 1260 Nyon 01 - Suisse
Tél. 0041 22 362 15 53 - info@mediemploi.ch - www.mediemploi.ch



La Clinique du Pré, située au Mans recherche Un responsable du bloc opératoire



CDI, temps plein.
Expériences en organisation, planning, en encadrement d'équipe, requises.
Salaire à déterminer selon expérience.

Sous l'autorité du directeur de l'établissement, votre mission sera principalement de gérer cette « PME » de 50 salariés afin d'en garantir l'organisation, le fonctionnement et la coordination entre les différents acteurs de l'établissement et ce, pour prise en charge optimale de qualité des patients.

Vous êtes garant(e) :

- De la qualité des soins prodigués en collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale.
- De l'efficience des organisations mises en place.
- De la satisfaction de l'ensemble des patients, personnels et visiteurs.
- Du respect des politiques et de l'application des bonnes pratiques dans vos domaines de compétences.
- Du respect de la réglementation et de la législation.
- Des résultats économiques et qualitatifs liés à votre activité.

Poste évolutif vous permettant également de vous investir dans la formation et le conseil aux établissements de santé via notre organisme ETHICARE.

Qualités requises :

- Capacités relationnelles, écoute, impartialité, diplomatie, disponibilité.
- Capacité de travail en équipe et de conduite de projet.

Notre établissement possède un bloc opératoire de 17 salles avec une nouvelle extension prévue en 2016.

Etablissement classé parmi les 50 meilleures cliniques en France.

Spécialités :

Orthopédie (Main, MI, MS, rachis), vasculaire, digestif/thoracique, urologie, chirurgie plastique et reconstructrice, ORL, OPH et hépato-gastroentérologie.

**Merci d'adresser vos candidatures à : Madame Aurore NORMAND
Assistante Direction Générale - Clinique du Pré
02 43 77 58 43 - secretariatdirection@clinique-du-pre.fr**

LE CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE RECRUTE UN CADRE DE SANTE POUR SA STRUCTURE CHIRURGICALE DU CH SAINT PALAIS

La structure chirurgicale comprend 3 entités :
Le secteur de chirurgie conventionnelle de 22 lits.
Le bloc opératoire.
La chirurgie ambulatoire de 4 places.

Ses missions principales sont d'assurer :

Le rôle de chef de bloc.
L'organisation et le développement de la chirurgie ambulatoire.
La gestion du secteur de chirurgie conventionnelle.

Une expérience d'encadrement en bloc opératoire est souhaitable s'il n'est pas issu de la filière IADE ou IBODE.



Titulaire du diplôme cadre de santé exigé, issu de la filière IADE ou IBODE de préférence.

Poste à pourvoir le plus rapidement possible à temps plein.

Ouvert par voie de mutation, de détachement, de mise à disposition ou contractuelle (CDD ou CDI).

Salaire selon la grille de la Fonction Publique Hospitalière.



Candidature à adresser à :
Monsieur Jean-Louis POURRIERE
Directeur des soins
Centre Hospitalier de la Côte Basque
13, avenue Jacques Loeb
64109 Bayonne Cedex

La Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine, établissement privé de 350 lits et places, activités MCO, (650 salariés, 150 médecins libéraux) recherche pour son bloc opératoire pluridisciplinaire **un(e) adjoint(e) au chef de bloc opératoire.**

Sous l'autorité du chef de bloc, l'adjoint(e) le seconde sur les missions suivantes :

- Optimisation des ressources humaines et matérielles, afin d'assurer le bon fonctionnement du service, en étroite collaboration avec les fournisseurs internes et externes.
- Encadrement (par délégation) des équipes soignantes.
- Participation active à la politique de qualité et gestion de risques mise en place au sein de l'établissement.

Cette liste est non exhaustive.

De profil IBODE, votre expérience confirmée dans un bloc pluridisciplinaire ainsi que vos qualités managériales, humaines et relationnelles feront de vous un(e) excellent(e) adjoint(e). Doté(e) de compétences techniques et organisationnelles, vous avez un vrai sens de l'organisation, de la méthode, êtes rigoureux, maîtrisez l'outil informatique et respectez les protocoles.

Votre connaissance du travail et des équipements au sein d'un bloc opératoire est indispensable.



Poste à pourvoir immédiatement en CDI.

Rémunération à déterminer en fonction du profil.

Candidature à adresser par mail à : e.vidal@bordeauxnord.com



Centre Hospitalier Régional d'Orléans A 1 heure au sud de Paris Recrute UN CADRE DE SANTE DE BLOC OPERATOIRE

Titulaire du diplôme cadre de santé et d'IBODE, vous travaillerez avec une équipe pluridisciplinaire et aurez pour missions principales de :

- Organiser le fonctionnement d'un bloc opératoire pluridisciplinaire de 13 salles en collaboration avec 2 autres cadres.
- Participer à la mise en place des projets de regroupement des blocs opératoires du CHR dans le cadre de l'ouverture du nouvel hôpital en collaboration avec les équipes médicales et paramédicales.
- Une expérience d'encadrement de bloc est souhaitée.



Nous vous remercions de bien vouloir adresser vos candidatures à :

Mme MORANCAIS - Coordinatrice des soins et à Mme ETRONNIER - Directrice des Ressources Humaines
CHR Orléans - 1, rue porte Madeleine - 45032 Orléans Cedex 1
ou par mail à l'adresse ci-dessous : direction.soins@chr-orleans.fr - direction.personnel@chr-orleans.fr



SALONS SANTÉ AUTONOMIE



19-21 MAI 2015

PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES

EXPOSITION - CONFERENCES - ANIMATIONS



**EQUIPEMENTS,
SOLUTIONS & STRATÉGIES
POUR LE FONCTIONNEMENT
ET LA TRANSFORMATION
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

REJOIGNEZ-NOUS



salons-sante-autonomie.com

UNE MANIFESTATION



UNE ORGANISATION



**Rejoignez
la communauté
des IBODE**



**Sur
ReseauProsante.fr**

Pour tous renseignements, 01 53 09 90 05 - contact@reseauProsante.fr